

2021-3993

2021-11-03

Essence de romarin - PIPAFE

Utiliser uniquement pour la fabrication

**AVERTISSEMENT : IRRITANT POUR LA PEAU
DANGER : CORROSIF AUX YEUX
SENSIBILISANT POTENTIEL DE LA PEAU**

Lire l'étiquette avant l'emploi

Principe Actif : Huile de romarin 100 %

Numéro d'homologation 34313 Loi sur les produits antiparasitaires

Contenu net : 11.3 L

Nom et adresse du titulaire de l'homologation No de téléphone :
S.C. Johnson and Son, Limited
1 Webster Street
Brantford, ON N3T 5R1
519-756-7900

2021-3993

2021-11-03

Mode d'emploi :

Doit être utilisée uniquement pour la fabrication (formulation, reconditionnement, déversement dans un nouveau contenant) d'un produit antiparasitaire qui est exclusivement destiné à l'exportation du Canada. Lire le bulletin technique pour de plus amples renseignements sur le processus de formulation. Aucune fraction de ce produit ne doit se retrouver dans des lacs, des cours d'eau, des estuaires, des océans ou tout autre plan d'eau.

MISES EN GARDE : GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Empêcher l'accès à tout personnel non autorisé. Provoque une irritation de la peau. EVITER tout contact avec la peau. Corrosif aux yeux. EVITER tout contact avec les yeux. Sensibilisant potentiel de la peau. Se laver après l'utilisation. Laver les vêtements contaminés avec de l'eau et du savon. Tenir le produit à l'écart de la chaleur, des étincelles et des flammes vives.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES :

Toxique pour les organismes aquatiques. NE PAS rejeter d'effluent contenant ce produit dans un réseau d'égouts, un lac, un cours d'eau, un étang, un estuaire, un océan ou tout autre étendue d'eaux.

PREMIERS SOINS : Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale. En cas d'ingestion: Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. En cas de contact avec la peau ou les vêtements: Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. En cas de contact avec les yeux: Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Informations toxicologiques : Traiter selon les symptômes

Entreposage : Entreposer dans un espace bien aéré. Entreposer ce produit à l'écart des aliments pour humains et pour animaux.

Élimination : Les fabricants canadiens du produit doivent éliminer les matières actives et les contenants qui ne servent plus en respectant les règlements municipaux et provinciaux. Pour de plus amples renseignements, notamment sur la façon de nettoyer les déversements accidentels, veuillez communiquer avec les organismes provinciaux de réglementation.

Avis à l'utilisateur :

Ce produit doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur cette étiquette. L'emploi d'un tel produit dans des conditions dangereuses constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.